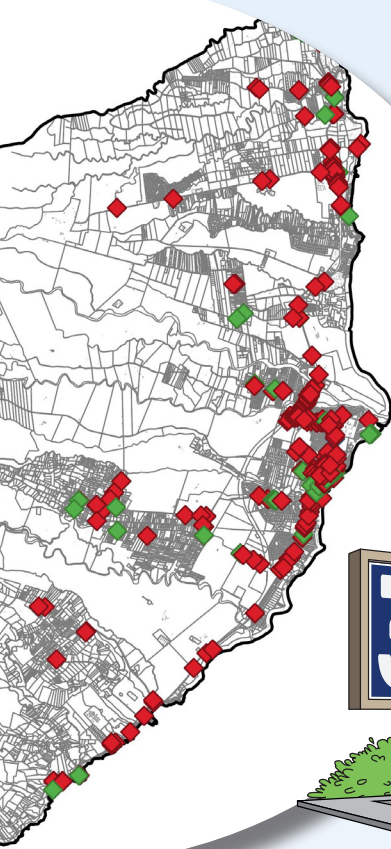




INVENTAIRE ET RÉPARTITION DES PUBLICITÉS, PRÉENSEIGNES ET ENSEIGNES

387 PUBLICITÉS RECENSÉES SUR LE TERRITOIRE



Répartition :

Forte concentration en centre-ville et le long de la N1.



885 ENSEIGNES RECENSÉES SUR LE TERRITOIRE

Répartition :

Forte concentration en centre-ville.



LES OBJECTIFS

Objectif 1 : Élaborer un document qui tienne compte du cadre juridique et réglementaire actuellement en vigueur et fixé par la loi Grenelle II.

Objectif 2 : Maîtriser de bout en bout le développement de l'affichage publicitaire extérieur, notamment dans les zones les plus stratégiques de son territoire, pour :

- Réduire la pression sur l'environnement ;
- Permettre un affichage plus respectueux de l'environnement et des paysages ;
- Harmoniser les dispositifs d'affichage ;
- Améliorer le cadre de vie des populations riveraines ;
- Lutter contre l'affichage anarchique et illégal ;
- Lutter contre la pollution visuelle occasionnée par un affichage non maîtrisé ;
- Conférer à l'automobiliste un meilleur confort de conduite et ainsi réduire les risques d'accidents de la route.

Objectif 3 : Favoriser la mise en œuvre de sa politique de développement économique et touristique en améliorant l'image de marque de la ville (traitement de qualité des entrées de commune et de ville, des zones commerciales et/ou d'activités économiques majeures, des axes principaux de circulation) pour améliorer et renforcer l'attractivité de son territoire.

Objectif 4 : Annexer le document de RLP ainsi élaboré au PLU approuvé de la commune.

